

## Conseil municipal, séance du 26 mai 2011

Vu la nécessité de mettre aux normes la surface des vestiaires du dépôt de la voirie du Petit-Lancy, selon la demande de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) ;

Vu que la configuration actuelle des vestiaires ne permet en outre pas d'engager du personnel féminin supplémentaire ;

Vu la demande de l'Office des autorisations de construire de créer un sanitaire destiné aux personnes handicapées ;

Vu l'approbation des plans donnée par l'OCIRT le 7 juillet 2010 ;

Vu que l'autorisation de construire a été délivrée par le Département des constructions et des technologies de l'information en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 mai 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

par **25 oui et 3 non**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 250'000.-- destiné au réaménagement des vestiaires du dépôt de la voirie du Petit-Lancy,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 621002.503006,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 621002.143641,
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2012, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 621099.331000.

## Conseil municipal, séance du 26 mai 2011

Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 18 décembre 2008 pour la rénovation de l'école des Palettes ;

Vu l'étude menée par le Bureau 3BM3 ayant abouti au choix d'une variante ;

Vu la nécessité d'installer des pavillons provisoires cet été en vue des rocares de classes nécessaires à l'exécution des travaux de rénovation de l'école des Palettes ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 mai 2011 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 16 mai 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par **28 oui / 0 non / 0 abstentions**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 330'000.-- destiné au déplacement, à l'installation et à la mise en service de pavillons provisoires à l'école des Palettes,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 211910.503696,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 211910.143231,
4. d'amortir cette somme en 5 ans dès 2012, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 219100.331000.

## Conseil municipal, séance du 26 mai 2011

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 28 février 2002 approuvant un crédit d'étude pour les travaux d'assainissement du quartier de Gilly ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 12'232.80 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 mai 2011 ;

Vu le rapport de la commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 16 mai 2011,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

par **25 oui / 0 non / 3 abstentions**

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 12'232.80 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour les travaux d'assainissement du quartier de Gilly ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710068.501239 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710068.141111 ;
4. Ce crédit étant financé à 100% par des recettes d'investissements, aucune charge supplémentaire d'amortissement n'est à prendre en compte ;

## Conseil municipal, séance du 26 mai 2011

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 18 décembre 2008 approuvant un crédit d'investissement pour couvrir les frais de la procédure nécessaire à l'organisation du concours d'architecture du nouveau bâtiment administratif ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 26'615.95 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 mai 2011 ;

Vu le rapport de la commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 16 mai 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

par **25** oui / **0** non / **3** abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 26'615.95 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour couvrir les frais de la procédure nécessaire à l'organisation du concours d'architecture du nouveau bâtiment administratif,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 051006.503129,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 051006.143001,
4. d'amortir cette somme en 5 ans à compter de 2009, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 059100.331000

## Conseil municipal, séance du 26 mai 2011

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 19 juin 2008 approuvant un crédit de construction pour les travaux de réfection des collecteurs EU et EP de l'école de la Caroline ;

Vu le décompte final du crédit de construction présentant un dépassement de Fr. 36'355.45 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 mai 2011 ;

Vu le rapport de la commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 16 mai 2011,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

par 25 oui / 0 non / 3 abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 36'355.45 destiné à boucler le compte du crédit de construction pour les travaux de réfection des collecteurs EU et EP de l'école de la Caroline ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710021.501048 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710021.141111 ;
4. d'amortir cette somme en 10 ans à compter de 2009, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000.

## Conseil municipal, séance du 26 mai 2011

Vu les travaux actuellement en cours au chemin des Verjus en vue de la création d'une zone 30 ;

Vu la nécessité d'acquérir une partie de la parcelle 4309 appartenant à la PPE Le Sequoia pour l'incorporer au domaine public communal ;

Vu l'accord de la PPE Le Sequoia de vendre la partie de la parcelle précitée ;

Vu le tableau de mutation N°64/2008, établi par M. Christian HALLER, ingénieur géomètre officiel, le 17 décembre 2008 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 30 mars 2011 ;

Vu le rapport des Commissions conjointes de l'aménagement du territoire et des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 4 mai 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par **28 oui / 0 non / 0 abstentions**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 230'000.- destiné à l'acquisition d'une part de la parcelle 4309, fo 29 de Lancy, sise au chemin des Verjus, propriété de la PPE Le Sequoia, soit une surface de 602 m<sup>2</sup>, issue du tableau de mutation n° 64/2008, établi par M. Christian HALLER, ingénieur géomètre officiel, à la participation aux travaux d'aménagement supportés par la PPE Le Sequoia, exécutés sur le domaine public communal, ainsi qu'aux frais d'honoraires liés à cette opération,
2. d'incorporer cette surface au domaine public communal, dp 3826,
3. de comptabiliser cette dépense aux comptes des investissements, rubrique 501, compte 623179.501868,
4. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623179.141081,
5. d'amortir cette somme en 10 ans, dès 2012, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000.

## Conseil municipal, séance du 26 mai 2011

Vu la nécessité pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy d'équiper son parc à véhicules d'un camion tonne-pompe ;

Vu le rapport de la Commission de la sécurité, séance du 18 avril 2011 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des finances et gestion des immeubles locatifs et de la sécurité, séance du 16 mai 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par **28 oui / 0 non / 0 abstentions**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 430'000.-- destiné à l'achat d'un camion tonne-pompe pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 506, compte 142226.506107 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 146, compte 142226.146001 ;
4. d'amortir cette somme en 10 ans dès 2012, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 149100.331000.